

# Les témoignages

Serge Lafaix, président du GMI

## « Il faut préserver et faire vivre la classification des emplois »

**L**e président du Groupement des métiers de l'imprimerie estime que le secteur doit conserver son attractivité et que le Smic ne doit pas rattraper les premiers niveaux de la grille des minima.

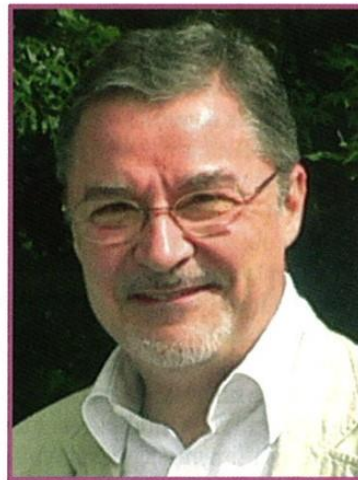
**Pourquoi et dans quel esprit avez-vous initié l'accord paritaire sur les salaires du 31 mars dernier?**

Dans la responsabilité qui est la nôtre d'organiser notre métier, il est important de tenir compte de la fragilité de nos imprimeries et de trouver l'équilibre nécessaire à leur fonctionnement. En effet, le choix est parfois difficile entre l'augmentation des charges liées aux salaires et la conservation de notre attractivité, notamment auprès des jeunes. À quoi bon posséder une classification exhaustive de nos emplois et de leur salaire afférent si nous laissons les pouvoirs publics s'en emparer mécaniquement, par défaut de notre part? Nous devons donc la préserver, mieux encore, la faire vivre, en tenant compte des emplois disparus, des nouveaux venus et de ceux qui sont à venir. Bien que la tâche ne soit pas aisée, c'est ce à quoi nous nous employons actuellement.

Afin de répondre plus précisément à votre question, nous sommes conscients que l'emploi de cet outil ne doit pas être lié à l'inflation. Néanmoins, il est difficile de ne pas en tenir compte, car il est pour nous inacceptable que nos salaires les plus bas soient rattrapés par le Smic. Si nous souhaitons conserver les quelques dernières lettres de noblesse qu'il nous reste, il semble que nous devons tenir compte de ces paramètres.

**Quelles tendances en matière de politique salariale observez-vous dans les entreprises de votre secteur?**

Compte tenu de la conjoncture, les employeurs restent prudents. Généralement, les salaires payés sont supérieurs à ceux exprimés à minima dans notre grille de classification, notamment dans les petites entreprises. Selon leurs possibilités, les patrons imprimeurs sont invités à répercuter les augmentations décidées en commission paritaire, en appliquant la hausse à l'ensemble de leurs salariés même dans le cas de rémunérations supérieures aux minima sociaux adoptés par la Commission. Je ne puis en dire davantage, chaque cas étant



particulier. Les employeurs font de leur mieux pour satisfaire à leurs obligations et soutenir leurs salariés.

**Quels allègements de charges en matière de salaires vous sembleraient les mieux adaptés pour favoriser l'emploi?**

Si le pacte de solidarité engagé par l'État tient ses promesses, nous nous dirigeons vers une réduction sensible des prélèvements salariaux et un allègement des charges qui pèsent sur nos entreprises. Le CICE (Crédit d'impôt, compétitivité, emploi) bénéficie aux entreprises pour les salariés dont

la rémunération est inférieure à 2,5 fois le Smic. Il devrait être maintenu cette année encore. Quelques cotisations devraient diminuer comme celles qui touchent à la famille, soit -1,8% pour les salaires jusqu'à 3,5 fois le Smic en 2015 et 2016. La contribution sociale de solidarité des sociétés sera supprimée en trois ans. En 2017, le taux de l'impôt sur les sociétés commencera à baisser pour être amené à 28% en 2020. D'autres petites taxes devraient aussi disparaître... Mais pouvons-nous compter sur un État qui revient facilement sur sa parole?

Enfin, pour répondre à votre question, tout allègement est bon à prendre. Les entreprises françaises meurent asphyxiées sous les charges. C'est une urgence absolue que de lever le poids qui pèse sur elles et qui ruine notre pays, qui n'est rien d'autre qu'un panier percé de toutes parts.

C'est à notre État qu'il revient de faire les économies nécessaires pour cesser d'étouffer les petites et moyennes entreprises au même titre que les classes moyennes porteuses de la consommation. In fine, il ne s'en portera que mieux! ■